

Nidification du Moineau domestique (*Passer domesticus*) à l'air libre dans la Somme, France

Récemment van der Elst (1981) et Delmée (1981) ont fait le point sur les cas de nidification du Moineau domestique (*Passer domesticus*) à l'air libre en Belgique. Des cas similaires se produisent également en France, notamment dans le département de la Somme.

Cette espèce construit régulièrement ses nids dans les pylônes électriques d'EDF, notamment dans les moyenne et haute vallées de la Somme, mais la nidification arboricole (en dehors des cavités naturelles) semble beaucoup plus rare et être un phénomène récent puisque le premier cas est celui d'un nid découvert dans une Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) en 1977 (Dupuich et coll., 1978). Dans la même aubépine nichait également un couple de Moineaux friquets (*Passer montanus*) chez qui la nidification arboricole a déjà été signalée (Doucet et Doucet, 1966). Dans le Marquenterre (nord du littoral picard), nous notons régulièrement des nidifications arboricoles de Moineaux domestiques, celles-ci permettent à cette espèce de coloniser désormais certaines « renclôtures » (polders) et quelques secteurs dunaires. Elles sont notées sur le Saule marsault (*Salix caprea*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) (spécimens morts), l'Argousier (*Hippophae rhamnoides*) et la Canne de Provence (*Arundo donax*).

Ces nids sont toujours difficilement accessibles aux prédateurs terrestres car fixés sur de fines branches (cas pour *Salix caprea* et *Ulmus minor*), des végétaux ne permettant pas l'ascension (*Arundo donax*) ou sur des arbustes épineux (*Hippophae rhamnoides*). Comme Demaret (1981), nous pensons que cette nidification arboricole constitue le type ancestral pour cette espèce.

REFERENCES

- DELMÉE, E. (1981) : Nids à l'air libre du Moineau domestique (*Passer domesticus*) en Hainaut occidental (Annexe à l'enquête Aves, 1978). *Aves*, 18 : 130-135.
- DEMARET, A. (1981) : A propos de l'antériorité de la nidification à découvert chez le Moineau domestique (*Passer domesticus*). *Aves*, 18 : 135-136.
- DOUCET, A. et J. (1966) : Nidifications originales du Moineau friquet. *Aves*, 3 : 50-51.
- DUPUICH, H. ROYER, P. et SUEUR, F. (1978) : Centrale Ornithologique GEPOP. Synthèse des observations 1977 dans la Somme. *L'Avocette*, 2 : 33-59.
- van der ELST, D. (1981) : Nidification du Moineau domestique (*Passer domesticus*) dans les arbres, en Wallonie. *Aves*, 18 : 123-128.

François SUEUR
B.R.N.P. et G.E.P.O.P.
Saint-Jean
F-80120 Rue

Nidification du Moineau domestique dans les arbres

Dans ses commentaires sur l'Enquête d'Aves (18 : 3-4, 81) sur la nidification du Moineau domestique dans les arbres, D. van der Elst signale que le Pays de Herve a fourni des données négatives pour 1977-78/78-79.

Pendant la période 1950-60, ce phénomène m'était familier à Saive-Liège, bien qu'il ne paraissait être que le fait d'oiseaux en surnombre. Je disposais au lieu-dit Grand-Moulin d'un studio sous les combles, et dont la fenêtre orientée au NE faisait face à quelques grands arbres : orme, saule non taillé, frêne. Je mettais à la disposition des moineaux un grand nombre de nichoirs sur le pourtour de ma fenêtre (pots de terre); les sites de nidification ne manquaient pas non plus sous les tuiles. Dès que ces différents sites étaient occupés, les moineaux en surnombre construisaient de volumineux nids d'herbes sèches dans le fouillis de branches qui, par grand vent, venaient parfois battre les vitres. Ces nids étaient régulièrement occupés et des nichées y étaient normalement élevées. Je ne dispose malheureusement pas de souvenirs sur les procédures de construction, ni sur l'importance du nid comme facteur de séduction, ce qui aurait été intéressant dans la perspective d'une comparaison avec les tisserins.

J.C. RUWET

*Inst. Ed. Van Beneden,
Serv. Ethol. et Psycho. animales,
Quai Van Beneden, 22
4020 Liège*

A propos de « Un cas d'adaptation du Grèbe huppé à la présence humaine », *Aves*, 18 (1-2), 1982 : 36-47.

Le cas signalé, assurément inattendu et inhabituel, me paraît constituer l'occasion d'en signaler d'autres plus ou moins analogues. Ils me paraissent illustrer l'anthropomorphisme avec lequel nous considérons les conditions adoptées par les animaux sauvages pour vivre et se reproduire, et notamment la confusion entre notre conception d'un « endroit tranquille » et d'un endroit où ils sont « laissés en paix ».

Beaucoup d'espèces, qui ne vivaient pas ainsi, ou en ces lieux, à l'origine, ont acquis des mœurs nocturnes ou crépusculaires ou se sont retranchées dans les grands massifs forestiers, en montagne, dans des lieux inhabités ou difficilement accessibles. Ces comportements se modifient aussitôt qu'ils retrouvent la paix ailleurs, dans des réserves naturelles, voire dans des parcs à gibier, dans des parcs urbains.

... Et pourtant. Les héronnières n'existent plus chez nous que dans des propriétés privées, ou des domaines publics non librement accessibles. C'est un gage de tranquillité strictement limité au voisinage des nids. La héronnière du parc royal de Laeken est prospère, en dépit de ce que ses occupants doivent survoler une

grande agglomération pour aller se nourrir, ce qu'ils font souvent notamment dans des étangs activement visités par l'homme, les chiens, les chats.

Le Grand-duc s'est retranché dans de grands massifs forestiers, c'est-à-dire qu'il n'a survécu que là. Il est réintroduit dans de nombreux pays d'Europe. Remis en liberté dans ce qu'on imagine être le seul biotope qui lui convienne encore, il se déplace fréquemment pour se cantonner dans des carrières et à proximité de dépotoirs d'immondices. Or, le jeune Grand-duc au nid développe une fixation préférentielle pour les espèces-proies dont il est nourri. Je franchis allègrement le pas de parier que les Grands-ducs de réintroduction ont été nourris de rats dans les volières d'élevage. Cela expliquerait le choix qu'ils font d'un séjour fort différent de ce que nous ressentons comme un endroit tranquille et retiré.

Le Grand Corbeau de réintroduction en Belgique a installé son premier nid en liberté dans un site qui domine un terrain de camping. Le second nid connu est dans un grand massif forestier peu accessible au public, mais le troisième à avoir été découvert est dans un parc à gibier très visité. Aux Pays-Bas, un couple de réintroduction s'est installé dans un groupe de vieux hêtres au croisement de deux autoroutes. En Allemagne de l'Est, un couple sauvage niche dans un jardin zoologique qui reçoit plus de 80.000 visiteurs par an.

En Grande-Bretagne, le Renard devient un habitant habituel des banlieues urbaines.

On pourrait encore citer la « domestication spontanée » des Canards dans les villes, et sans doute encore bien d'autres exemples.

Jacques DELVAUX
Allée de la Peupleraie, 35
Bois du Val
B-1300 Wavre.